



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 juin 2015

### **Présents :**

M. Gabriel FOURNIER, maire

MM Patrick LEFLAIVE, Thierry BELLANG, Mmes Marlène GASSER, Frédérique PANOUILLOT, adjoints

MM Mmes Françoise BIDALOT, Patrick Dévigne, Michel Hojlo, Didier Duriaux, Jean Luc GAUME, Marie Chantal LATOUR, David MASSON, Astrid FRANÇOIS, conseillers

**Absents :** Valérie ROUSSEAUX, Sylvie MIAN

**Procurations :** Sylvie MIAN à Astrid FRANÇOIS, Valérie ROUSSEAUX à Marlène GASSER

**Secrétaire de séance :** David MASSON

### **Ordre du jour :**

- I - Compte-rendu des réunions
- II - Synthèse et proposition au conseil des commissions :
  - Travaux dans le cadre de l'accessibilité.
  - Appels d'offres
    - a) voirie
    - b) signalisation horizontale et verticale
- III - Délibérations
- IV - Questions diverses

### **I – Compte rendu réunions**

#### ➤ **Réfection chemin des Gaudottes**

La Communauté d'agglomération représentée par son Président Monsieur Alain SUGUENOT, dégage toute responsabilité quant à la dégradation de la partie de chaussée goudronnée du chemin des Gaudottes. Pourtant l'ensemble de la sous-structure a été endommagé par les passages de lourds tonnages lors de la construction de la S.T.E.P. C'est fort regrettable. Un courrier sera adressé aux riverains avec copie de la réponse négative de la Communauté d'agglomération.

#### ➤ **Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC)**

- Suite au recours présenté par la SAS « Société des nouveaux hypermarchés » SAS Distribeaune confirme la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en accordant l'extension de de la surface de vente de 1 135 m<sup>2</sup> de l'hypermarché LECLERC.
- Dans le même cadre, le maire a émis un avis favorable pour le Cap Cinéma de BEAUNE : le Maire de Nuits St Georges a lui émis une réserve il a peur que cela porte préjudice à sa propre salle de cinéma.

#### ➤ **Rencontre avec Denis THOMAS :**

Plusieurs sujets évoqués et à suivre :

- Voies douces :

- remerciements pour la rectification de la sortie de la voie douce parallèle à la rocade.
- confirmation mise en place par le Conseil départemental de l'enrobé sur les voies douces traversant notre commune. L'APRR participera au projet pour le tracé dans le bois de Merceuil.

- Bâtiments communaux : la commune peut-elle bénéficier d'une aide du Conseil départemental pour la rénovation du bâtiment « pôle santé » et de la « mairie » dans le cadre de la mise en accessibilité ?

#### ➤ **Remise des médailles des anciens combattants**

M. MONTOLY, Président de l'association, remercie le maire et le Conseil de l'attribution de subvention pour l'achat des médailles et leur présence lors de la cérémonie de remise des décorations et leur participation à la journée du 8 mai.

## II – Synthèse des réunions de commissions travaux et appels d'offres

### A – **Commission travaux dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité pour les ERP**

- ⇒ Ecole : Il est prévu d'aménager une rampe pour le primaire et une autre pour la maternelle ainsi que de remplacer les doubles portes afin de permettre l'accès de fauteuils roulants. Les travaux seront réalisés par les employés municipaux durant les vacances scolaires, les portes ultérieurement.
- ⇒ Eglise : modifier le seuil et le sas de l'entrée côté gauche. Travaux réalisables par les agents municipaux.

Mairie : les travaux étant plus importants, le conseil dans sa séance du 5 mai 2015 a retenu le cabinet d'architectes DEDANS-DEHORS, représenté par M. BESSON, qui avait déjà présenté plusieurs projets. Aaccessibilité au secrétariat de mairie : 1 rampe à angle droit depuis la cabine téléphonique et une rampe d'accessibilité en même temps que l'aménagement d'un stationnement à la salle des mariages, tout en aménageant les deux postes de travail du secrétariat, le bureau du maire, avec l'optimisation du passage interne secrétariat – salle des mariages. La rénovation intérieure de la mairie se concrétisera selon les moyens financiers de la commune et sera effectuée par les entreprises choisies par consultation. Le cabinet Dedans Dehors sera le maître d'ouvrage.

Les travaux d'accessibilité à la salle des mariages et au secrétariat de mairie seront réalisés par les employés communaux.

Dans le cadre de la loi ADAPT, un programme sur 3 ans devra être accepté par la Préfecture.

### B - **Commission appels d'offres**

1°) Réfection et mise en place d'enrobé voirie route communale limitrophe avec Pommard reliant le CD17 au CD18

2 entreprises ont répondu :

- |           |  |
|-----------|--|
| ▪ EUROVIA | 75 330.84 € TTC (soit 11.46 €/m <sup>2</sup> ) |
| ▪ ROUGEOT | 83 175.00 € TTC (soit 12.32 €/m <sup>2</sup> ) |

La commission a jugé l'appel d'offre infructueux dépassant le budget prévu d'une part et ne répondant pas à la demande initiale (le chiffrage porte sur la totalité de linéaire alors qu'une partie seulement est à la charge de la commune de Bligny, l'autre revenant à la commune de Pommard). Elle propose donc d'autoriser le maire à lancer un nouvel appel

d'offres.

**Le conseil accepte à l'unanimité**

## 2°) Signalisation

### ➤ Signalisation verticale : 3 réponses

- Girod Val de Saône 8 024.19 € TTC
- Lacroix 6 916.61 € TTC
- Groupe Expert AXIMUM 6 006.59 € TTC

La commission propose au conseil de retenir l'entreprise AXIMUM qui est la moins disante.

**Le conseil accepte à l'unanimité**

### ➤ Signalisation horizontale : 3 réponses

- Girod Val de Saône 6 145.38 € TTC
- AXIMUM 6 427.80 € TTC
- Proximark 6 533.40 € TTC

La commission propose au conseil de retenir l'entreprise Girod Val de Saône qui est la moins disante.

**Le conseil accepte à l'unanimité**

## 3°) Pôle Santé

10 entreprises ont répondu. Alain FAIVRE nous a transmis ses conclusions. La commission propose au conseil de retenir l'équipe Barreau/Bourgogne, au taux de 8,02 % soit une rémunération prévisionnelle de 41 000 € HT soit 49 200 € TTC.

**Le conseil accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise Barreau en demandant à Alain FAIVRE de confirmer le taux de 8,02**

## III – Délibérations

### ➤ **Droit de préemption**

Vente SCI La Source d'un bien situé Champs du Moulin, cadastré ZA 415, d'une contenance de 1 hectare 00 are 00 centiare.

**Le conseil décide de ne pas préempter** Le maire précise qu'il demandera à ce que soit mentionné « l'espace réservé » lors de la vente dans l'acte.

### ➤ **Balayage annuel des rues du village**

- Devis ROUGEOT pour un montant TTC de 1 584.00 €.

**Le conseil accepte le devis à l'unanimité**

### ➤ **Location des locaux de l'ancienne poste à COLOR COIFFURE.**

Le maire décide de définir les conditions du bail commercial, à savoir :

- Le prix : 10 € HT/m<sup>2</sup>
- La superficie en m<sup>2</sup> du logement
- Préciser : « local loué en l'état »
- Prévoir un état des lieux avant le début des travaux prévus par la locataire.

**Le conseil décide de demander un devis à Romain BOUHET concernant la réinstallation de radiateurs.**

## IV – Questions diverses

### ➤ **Avenant accord cadre « Cœurs de Villages Plus »**

- Cet avenant a été approuvé lors de la session plénière de la région Bourgogne du 13

janvier 2015 et proroge d'un an la convention entre Bligny et la Région.

➤ **Lutte contre les ravageurs**

- Petit rappel : du raticide peut être obtenu en mairie.
- Lutte contre les chenilles processionnaires du pin : il est précisé que leur destruction est à la charge du propriétaire hébergeant. Si la commune se voit dans l'obligation de missionner une entreprise pour les détruire, les frais seront facturés au propriétaire hébergeant.
- **Le conseil décide de préciser ces termes dans une délibération.**
- Suite à des problèmes résultant de l'utilisation de produits phytosanitaires, il est vivement recommandé aux utilisateurs de respecter les consignes réglementaires d'utilisation des pesticides et de redoubler de vigilance en zone urbaine avant toute vaporisation de produit dangereux.
- Il en va de même pour l'utilisation de raticide pour les rongeurs afin d'éviter tout incident parmi les animaux domestiques.

➤ **Informations diverses :**

- Lettre du président de la Fédération française du bâtiment nous incitant à relayer l'information auprès des administrés : Campagne « c'est le moment de faire des travaux » vantant les aides développées pour la rénovation énergétique et les avantages de la diminution des consommations énergétiques.

**TOUR DE TABLE :**

- Marie-Chantal : demande un état des activités périscolaires dans le cadre des rythmes scolaires.
- Didier : un bus est constamment stationné devant le nouvel abribus. Un courrier sera adressé à son chauffeur.
- Souffler le terrain de basket avant le tournoi. La coupe pour le tournoi a été commandée.
- Marlène : préparation de la kermesse avec la participation des séniors.

**Absents pour le 14 juillet**

- Astrid FRANÇOIS ???
- Françoise BIDALOT
- Patrick LEFLAIVE
- Marie-Chantal LATOUR
- Frédérique PANOUILLOT
- Michel HOJLO
- Sylvie MIAN

- **Réunion pour le bulletin municipal : jeudi 18 juin à 20h30**
- **Prochain Conseil municipal le mardi le 7 juillet à 20h00**